

Département du Var

# VILLE DE SAINT CYR SUR MER

-----  
Arrondissement de  
TOULON

-----  
Canton de  
SAINT-CYR-SUR-MER

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2021- 10 - 15

Séance du 12 octobre 2021

Diffusée en direct sur la chaine youtube  
de la Ville de Saint-Cyr-sur-Mer

\*\*\*\*\*

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33  
Présents : 26  
Représenté : 7

L'an deux mille vingt et un, le douze octobre,  
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-CYR-SUR-MER  
réuni, en raison du contexte sanitaire, à l'Espace Provence,  
conformément à l'information préalable de Monsieur le Préfet du Var,  
sur la convocation et sous la présidence de Monsieur le Maire.

**OBJET :**

**Etaient présents** : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire  
**Adjoint** : Mesdames GOHARD, GUIROU, SAMAT, Messieurs  
CORDEIL, FERRARA, HERBAUT, JOANNON, LUCIANO.

**Conseillers Municipaux** : Mesdames CIDALE Amandine, ETCHANCHU  
Helen, GENEVOIS Laura, MANOUKIAN Astrid, MONTLAUR Ambre,  
ORSINI Christine, ROCHE-SANNA Corinne, Messieurs BAIXE Bruno,  
GUEGUEN Yannick, HOCQUET Dominique, LEPACHELET Jacques,  
MAUBE Yvan, OLIVIER Dominique, PAMELLE Yohann, PEYRARD  
Christian, ROCHE Jean-Paul, VALENTIN Jean-Michel.

**DENOMINATION  
DE VOIES  
VOIES PUBLIQUES  
ET  
VOIES PRIVEES  
OUVERTES  
A LA CIRCULATION  
PUBLIQUE**

**Etaient représentés** :

**Adjoint** : Madame Michèle VANPEE (procuration à Monsieur Pierre  
LUCIANO)

**Conseillers Municipaux** : Mesdames Beatrice AIELLO (procuration à  
Monsieur Dominique OLIVIER), Anne-Laure BEAUDOIN (procuration à  
Monsieur le Maire), Sabine GIACALONE (procuration à Monsieur Jacques  
LEPACHELET), Cynthia GROC (procuration à Madame Astrid  
MANOUKIAN), Mireille NEVIERE-MAESTRONI (procuration à Madame  
Corinne ROCHE-SANNA), Monsieur Alain BERARD (procuration à  
Monsieur Yvan MAUBE).

<<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Yannick GUEGUEN, Secrétaire  
de séance.

Rapporteur : Monsieur Christian PEYRARD

Accusé de réception en préfecture  
083-21830125-20211012-DEL20211015-DE  
Date de télétransmission : 15/10/2021  
Date de réception préfecture : 15/10/2021

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à la dénomination des voies décrites dans le tableau ci-dessous.

Il est précisé que la dénomination des voies privées ouvertes à la circulation publique a fait l'objet d'une consultation organisée auprès des riverains afin d'identifier parmi un choix proposé de plusieurs dénominations non utilisées dans la Commune, celles retenues par une majorité de riverains.

Ces actions de dénomination ont pour objet la qualification de l'adressage et ont de multiples enjeux, tant pour les livraisons et activités économiques, que pour les interventions des secours et pour les fournisseurs de fluides ou de services physiques ou numériques.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de procéder à la dénomination des voies suivantes :

**Voies publiques à dénommer :**

Quartier	Proposition de nom	Localisation
Maréchal JUIN	Allée Antoine Denis Chaudet	Correction car inversion dans le prénom du Sculpteur

**Voies privées à renommer :**

Quartier	Proposition de nom	Localisation
La Madrague	<b>Impasse Félix MAYOL</b>	Renommer la perpendiculaire à l'allée des Cadiérens
Route de la Cadière	<b>Traverse du Cycas</b>	Ancienne traverse de la Miolane
Sauvet	<b>Rue du Karité</b>	Ancienne Allée du Pin de la Miolane

**Voies privées à dénommer :**

Quartier	Proposition de nom	Localisation
La Miolane	<b>Rue des Lentisques</b>	Rue perpendiculaire à l'ancienne avenue du Pin de la Miolane (Rue du Karité) dessert le Lotissement des lentisques
Route de la Cadière	<b>Impasse Marius AUDRAN</b>	513, route de la Cadière
Route de la Cadière	<b>Impasse Joseph VERNET</b>	Perpendiculaire située sur prolongation Boulevard de la Litorne en face du chemin de la Miolane
Route de Bandol	<b>Chemin Jean RACINE</b>	1844, route de Bandol

Accusé de réception en préfecture  
083-218301125-20211012-DEL20211015-DE  
Date de télétransmission : 15/10/2021  
Date de réception préfecture : 15/10/2021

Route de Bandol	<b>Chemin Jules MOULET</b>	489 route de Bandol
La Peyguière	<b>Impasse du Génois</b>	210 chemin de la Peyguière
La Peyguière	<b>Impasse MATHERON</b>	210 chemin de la Peyguière
La Peyguière	<b>Impasse de la Passiflore</b>	210 chemin de la Peyguière
La Peyguière	<b>Impasse de Corinthe</b>	290 chemin de la Peyguière
Jas de David	<b>Chemin des 5 Terres</b>	1319, chemin du Jas de David
Jas de David	<b>Impasse du Goupil</b>	1319, chemin du Jas de David
Jas de David	<b>Impasse de Bari</b>	1075 chemin du Jas de David (1028)
La Barbarie	<b>Impasse de Malaga</b>	774 chemin de la Barbarie
La Barbarie	<b>Impasse de la Cébette</b>	880 chemin de la Barbarie
La Barbarie	<b>Chemin de l'Empuse</b>	1026 chemin de la Barbarie
La Barbarie	<b>Chemin du Roitelet</b>	1042 chemin de la Barbarie
La Barbarie	<b>Impasse La Palmeraie</b>	A côté du 622 chemin de la Barbarie
La Gare	<b>Impasse Edouard HOSTEIN</b>	25 avenue du Général de Gaulle
La Gare	<b>Impasse du Vieux grément</b>	3 avenue des Lecques. Impasse parallèle à la traverse du Pas de graine
La Gare	<b>Impasse du Géographe</b>	8 avenue des Lecques
Centre-Ville	<b>Impasse Gustave FLAUBERT</b>	24 rue Victor HUGO
Centre-Ville	<b>Impasse du Compas</b>	A gauche avant l'école Petit Prince
Chemin Jourdan LECA	<b>Impasse des Figuiers</b>	237, chemin Jourdan LECA
La Madrague	<b>Allée Paul CEZANNE</b>	Prolongement de l'Allée Paul CEZANNE jusqu'à la jonction avec l'allée des Cadiérens

Accusé de réception en préfecture  
083-218301125-20211012-DEL20211015-DE  
Date de télétransmission : 15/10/2021  
Date de réception préfecture : 15/10/2021

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE

Adopte l'exposé qui précède,

Décide de procéder à la dénomination des voies tel qu'indiqué ci-dessus.

Dit qu'il convient de mettre à jour le tableau des voies communales.

Ainsi fait et délibéré

Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait conforme

Le Maire

*Signature électronique*

Philippe BARTHELEMY

Accusé de réception en préfecture  
083-218301125-20211012-DEL20211015-DE  
Date de télétransmission : 15/10/2021  
Date de réception préfecture : 15/10/2021